



# Maraîchage

**N°25**  
**04/11/2020**

**Édition Nord Nouvelle-Aquitaine**

**Départements 16/17/79/86/87**

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !



### Animateur filière

Jean-Michel LHOTE  
ACPEL  
[acpel@orange.fr](mailto:acpel@orange.fr)

### Animateurs délégués

Poireau : Sylvie SICAIRE CDA16  
[sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr](mailto:sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr)

Céleri et carotte :

Benoit VOELTZEL - CDA17  
[benoit.voeltzel@charentemaritime.chambagri.fr](mailto:benoit.voeltzel@charentemaritime.chambagri.fr)

Tomates abris froids :

Geoffrey MONNET - CDA86  
[geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr](mailto:geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr)

Thierry MASSIAS - CDA17

[thierry.massias@charente-maritime.chambagri.fr](mailto:thierry.massias@charente-maritime.chambagri.fr)

### Directeur de publication

Dominique GRACIET,  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

**Reproduction intégrale**

**de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle**

**autorisée avec la mention**

« **extrait du bulletin de santé**

**du végétal Nouvelle-Aquitaine**

**Maraîchage / Edition Nord NA**

**N°X du JJ/MM/2018 »**



## Ce qu'il faut retenir

### Alliacées

- **Teigne du poireau** : à cette saison, ce ravageur est rarement présent. Les traces de quelques dégâts sont liées à une activité plus ancienne du papillon (ponte, puis galeries réalisées par les chenilles).
- **Mouche mineuse** : l'activité de *Napomyza gymnostoma* a débuté fin septembre / début octobre, selon les sites. Depuis, cette mouche semble être active, le risque de ponte reste élevé. De plus, des larves sont visibles à la récolte sur certains sites (correspondant aux pontes de début octobre).
- **Thrips (*Thrips tabaci*)** : on note peu de signalements de pression significative de cet insecte.
- **Rouille (*Puccinia porri*, *Puccinia allii*)** : les conditions d'humidité sont favorables à ce champignon. Cependant, on note peu de symptômes significatifs actuellement (hormis pour quelques variétés anciennes).

### Carotte et céleri-rave

- **Mouche de la carotte** : peu de sites suivis actuellement. Mais, deux sur trois réalisent des captures, dont un, au-dessus du seuil indicatif de risque pour la carotte.
- **Septoriose** : de nombreuses parcelles de céleri-rave sont récoltées ou sur le point de l'être. Quelques foyers sont observables, mais si le calibre des raves est proche d'être atteint, l'incidence de foyers de septoriose sera faible.

### Dernière liste Biocontrôle [ICI](#)

# Situation générale en maraîchage diversifié

## Relevés météorologiques pour 3 secteurs du nord Nouvelle-Aquitaine :



Durant les dix derniers jours, les températures ont été plutôt douces pour la saison. Plus récemment, on note une tendance à un refroidissement.

Depuis septembre, les cumuls de pluies sont très différents suivant les secteurs : 260 mm pour la station de Trizay (Charente-Maritime), 127 mm pour la station de Mansle en Charente et 104 mm pour le site d'Agressais en Vienne.

# Alliacées

- **Teigne (*Acrolepiosis assectella*)**

Désormais à cette date, l'activité de ce papillon sera faible. Ainsi, compte-tenu des remontées de terrain et d'une faible présence de dégâts, on peut noter que ce ravageur aura été relativement peu présent durant cette campagne.

**Évaluation du risque :** risque faible (généralement peu présent durant cette campagne).

- **Mouche mineuse (*Napomyza gymnostoma*)**

Pour cette production, en raison des dégâts potentiels, ce parasite est suivi (surtout en automne). La mise en place d'un réseau de suivi sur ciboulette (éventuellement sur poireau) permet de suivre l'activité de nutrition de cette mouche.

Piqûres de nutrition sur ciboulette : Nombre de pieds touchés (%)									
Site	37	38	39	40	41	42	43	44	45
1	10	0		*	60	100	80	100	90
3	0	10	0	0		30	100		80
4			10	40		30			
7	0					0			
8		0	0		x				
9		0	0		x				
12	10	0	0	100		100	100		60
13	10						0		

\* = signalement de présence sur la culture de poireau (moyenne)  
x = arrêt des suivis par la CDA87

En cette période importante pour le suivi de l'activité de cette mouche, « le peu de retours de suivis » affaiblit l'analyse du risque. Il semble que durant les deux dernières semaines, les comptages sur ciboulette confirment l'activité de la mouche mineuse notée depuis la semaine 40. Ainsi, cette mouche présente encore **une activité de nutrition et probablement de ponte**.

On note également des remontées de terrain **de présence de larves dans les fûts à la récolte** (ces larves correspondent aux pontes du début de l'activité des semaines 40 et 41).

**Évaluation du risque :** la mouche est très active depuis fin septembre. Le risque de pontes a été et demeure élevé. Les premières larves sont observables dans les poireaux.

### Mesures alternatives et prophylaxie :

- La pose de filet de protection au bon moment sur la culture plantée (pour éviter les pontes). Leur positionnement peut être ajusté en fonction du suivi des piégeages (suivis des piqûres de nutrition).



Piqûres de nutrition sur ciboulette et sur poireau (avec présence de la mouche) (Crédit Photo : ACEPL)



**Larves et pupes dans le fût de poireau** (Crédit Photo : B. VOELTZEL - CDA17 et ACPEL)

Pour rappel, les problématiques liées à la teigne du poireau (chenille d'un papillon) et de la mouche mineuse (asticot d'une mouche) sont différentes en termes de risque et de gestion de ce risque. Vous pouvez retrouver dans les bulletins 19 à 23, une illustration comparative de ces deux ravageurs (document établi par S. SICAIRES - CDA16).

- **Thrips (*Thrips tabaci*)**

Des piqûres de succion sont notées en culture (suivis techniques), mais à un niveau relativement modéré (moins de 10 % de la surface foliaire).

**Évaluation du risque** : l'insecte a été présent, mais la pression exercée semble faible à modérée.



**Piqûres typiques de thrips sur poireau** (Crédit Photo : S. SICAIRES - CDA16)

- **Rouille (*Puccinia porri*, *Puccinia allii*)**

Les conditions d'humidité et de douceur sont favorables à ce champignon. Cependant, on note relativement peu de symptômes excepté sur quelques variétés anciennes.

**Évaluation du risque** : le risque est présent, mais peu exprimé jusqu'à présent.

# Carotte et céleri-rave

## • Mouche de la carotte (*Psila rosae*)

En raison de la biologie particulière de la mouche de la carotte, la réalisation de piégeage à la parcelle permet d'identifier les périodes à risque (vol → ponte potentielle).

Site	Nombre de mouches relevées par semaine sur 5 panneaux																									
	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43			
Carotte	1	1	3	3	5	1	1	5	1		0	2	1	0	1	0	1	*	1				*			
	2	0	4	0	0	0	2		0	0	0	0	0	0	0	3	1	0		3	2	1				
	3				0	0	1	0	0		0	0														
	4							0	0	0	0	0	0					0	0	0	0		0	0		
	5							0	0	0	2	3	0	0	0		1	0	2	0	1	0	1	2		
	6							0																		
	7								0		0	0	0													
	8									0	1	0		2	0	1	2									
	9																									
	10																0	0	0	0	x	0		x		
	11																0	0	0	0	x	0		x		
	13																		0							
	14																				1	0	2	0	1	4
	Céleri	1		0	5	2	0	0	1	1	0	1		2	0	1	0	0	2	0	0	1	0	1	0	*
2			0	2	3	0	0	0	0	0		3	1	1	0	1	0	0	1	1	2	0	3	1	*	
3				2	2	0	0	1	0	1	0	2	0	1	1	0	0	1	0	1	1	0	1	0	*	
4					1	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2	1	*	

\* : parcelle récoltée

x : arrêt des suivis CDA87

La mouche de la carotte redémarre une activité significative sur le site 14, situé dans le sud de la Charente. A un moindre niveau, elle semble également être présente dans le nord des Deux-Sèvres (site 5). Habituellement à cette date, on note une fin d'activité de cette mouche. Mais cette année, il semble que les conditions douces aient favorisé une récente activité.

**Évaluation du risque :** pour le site de Charente, le niveau de captures est légèrement supérieur au seuil indicatif de risque (de 0,1 mouche par jour et par piège pour une culture de carotte).

### Mesures alternatives et prophylaxie :

- La pose de filet de protection (pour éviter les pontes). Leur positionnement peut être ajusté en fonction du suivi des piégeages (pièges chromatiques).
- Favoriser la biodiversité fonctionnelle car il ne faut pas sous-estimer l'importance de la régulation naturelle par les auxiliaires.
- Pour plus d'informations se référer aux documents en lien ci-après : rappel de la biologie de la mouche « le point sur la mouche de la carotte, Ctifl », lien [ICI](#).

## • Septoriose du céleri (*Septoria apiicola*)

De nombreuses parcelles sont désormais arrachées et stockées. Sur les cultures en place, on note des symptômes sous forme de foyers, mais l'incidence est désormais faible (quand les calibres sont atteints).



Foyer de septoriose (Crédit Photo : ACEPEL)

**Évaluation du risque :** à cette saison, le risque doit s'apprécier suivant le calibre des raves. Si les raves sont proches du calibre recherché, même en cas de développement, la Septoriose n'aura que peu d'impact sur le poids moyen des raves.

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Édition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :**

CDA 16, CDA 17, CDA 86, CDA 87, producteurs en AB (FRAB) et maraîchers diversifiés orientés vers les circuits-courts.

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".*